

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

La convention est conclue pour une durée de 3 ans (2021, 2022, 2023) concomitant avec le Plan d'actions triennal et propose un partenariat privilégié avec l'Éducation nationale sur le territoire du Parc. Elle est conclue entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Morbihan (DSEN56) et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

La convention s'inscrit dans l'Orientation n°8 de la Charte du Parc qui est de « *Développer l'Ecole du Parc ouverte sur le monde* ». Celle-ci répond en particulier à l'article 30.1 qui est de proposer un partenariat privilégié avec l'Éducation Nationale notamment, pour « *mettre en œuvre une politique visant à encourager, accompagner, ou proposer des projets pédagogiques liés à l'environnement, au développement durable et au patrimoine, dans les établissements scolaires* ». La convention prend appui sur les textes nationaux de références relatifs à l'éducation et au développement durable et s'inscrit en cohérence avec le projet académique « Bretagne Horizon 2025 ».

Cette convention propose un cadre de travail précis et vise à définir sur le territoire du Parc, une politique partagée d'éducation et de sensibilisation, en contribuant à mieux faire connaître aux élèves des écoles, collèges et lycées les enjeux environnementaux liés à leur territoire.

Dans le respect des spécificités de chacun, les partenaires ont défini leurs objectifs communs, leurs moyens d'actions et les engagements pris de part et d'autre. Le descriptif et les modalités de mises en œuvre des actions éducatives seront détaillées en annexe par l'intermédiaire des « *fiches actions* ».

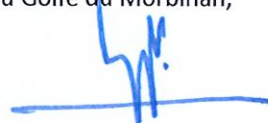
L'animation et le suivi de cette convention est assurée par un « *comité éducatif* », composé d'élus et de techniciens du Parc, de représentants de l'éducation nationale et s'enrichit selon les besoins thématiques du comité éducatif. La proposition est faite qu'il soit représenté par l'élue du Parc à l'éducation.

Le projet de convention est annexée à la présente note (Voir annexe n°1).

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- **Autorise** le Président à signer la convention partenariale pour une éducation à l'environnement et au développement durable
- **Propose** la représentation du Parc par Nathalie COURTRAI

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT